

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 3 avril à 20 heures 00, le conseil municipal dûment convoqué le 27 mars s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Dominique RABELLE, maire.

Sont présents : Dominique RABELLE, maire,

Adrien MAZERAT, Fabienne DELHUMEAU-JAUD, Patrick LIVENAIS, Jacqueline COUSSY, Corinne LEROLLE, adjoints ; Françoise DODIN, Catherine RASPI, Patrick BOUYER, Lisiane PELOU, Dominique PRIVAT, Christophe CAVEL, Sandra LAMY, Carole LALLEMAND, Patricia PETIT-DODIN, Frédérique VITRAC, Yannick MORANDEAU, Éric PROUST, Marie-Anne GORICHON-DIAS, Cathy STEINBACH, Sylvain NOUET, conseillers municipaux.

Ont donné procuration : Philippe SIMONAUD, adjoint, qui a donné procuration à Adrien MAZERAT, adjoint, Grégory POITOU, adjoint, qui a donné procuration à Patrick LIVENAIS, adjoint, Pascal MARKOWSKY, conseiller municipal, qui a donné procuration à Frédérique VITRAC, conseillère municipale.

Absents : Jean-Luc BUTEUX, Bruno DEUIL, Laëtitia CHAGUÉ, conseillers municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

Est désigné secrétaire de séance en application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales : Adrien MAZERAT.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 21

Nombre de votants : 24

DÉLIBÉRATION N° 22-2023 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL DE L'EXERCICE 2023

Rapporteur : Madame le maire

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1612-1 et suivants et L 2311-1 à L 2343-2,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57 applicable au budget communal,

Considérant les conditions de préparation du budget primitif et la répartition des crédits permettant de faire face, dans les conditions les meilleures, aux opérations financières et comptables de l'exercice à venir ;

Considérant le débat d'orientations budgétaires discuté en séance du conseil municipal en date du 27 février 2023 (cf. en ce sens délibération n° 12-2023 du même jour) ;

Considérant le projet de budget primitif de l'exercice 2023,

Considérant la date limite de vote des budgets locaux fixée au 15 avril ou avant le 30 avril de l'année du renouvellement des organes délibérants¹ (art. L 1612-2 du code général des collectivités territoriales) ;

¹Ces dispositions ne sont pas applicables quand le défaut d'adoption résulte de l'absence de communication avant le 31 mars à l'organe délibérant d'informations indispensables à l'établissement du budget. La liste de ces informations est fixée par décret. Dans ce cas, l'organe délibérant dispose de quinze jours à compter de cette communication pour arrêter le budget.

Entendu les demandes d'informations complémentaires formulées par Éric PROUST et Yannick MORANDEAU et les réponses leur ayant été apportées par madame le maire ;

Sur proposition de madame le maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE, par 18 voix pour et 6 voix contre (Frédérique VITRAC en son nom propre et au nom de Pascal MARKOWSKY duquel elle a reçu procuration, Yannick MORANDEAU, Éric PROUST, Marie-Anne GORICHON-DIAS, Cathy STEINBACH) :

- **D'ADOPTER** le budget primitif de la commune de l'exercice 2023 arrêté comme suit :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS

	II				
	A				
		DEPENSES		RECETTES	
VOTE		3 269 902,00	+	3 592 205,25	
		694 032,00	+	282 000,00	
REPORTS		0,00	=	89 728,55	
		3 963 934,00	=	3 963 934,00	
		DEPENSES		RECETTES	
VOTE		8 182 956,00	+	7 553 252,41	
		0,00	+	0,00	
REPORTS		0,00	=	629 703,59	
		8 182 956,00	=	8 182 956,00	
		12 146 890,00		12 146 890,00	

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

017-211703376-20230404-2023040422712-DE

Reçu le 05/04/2023

Publié le 05/04/2023

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT
II
C1
DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	121 760,00	59 500,00	61 692,00	61 692,00	121 192,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	133 566,00	29 000,00	45 542,00	45 542,00	74 542,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	485 698,00	96 301,00	432 237,00	432 237,00	528 538,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	2 759 229,00	509 231,00	1 872 399,00	1 872 399,00	2 381 630,00
Total des dépenses d'équipement		3 500 253,00	694 032,00	2 411 870,00	2 411 870,00	3 105 902,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	354 651,00	0,00	327 030,00	327 030,00	327 030,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		354 651,00	0,00	327 030,00	327 030,00	327 030,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		3 854 904,00	694 032,00	2 738 900,00	2 738 900,00	3 432 932,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	24 330,20		31 002,00	31 002,00	31 002,00
041	Opérations patrimoniales (7)	500 000,00		500 000,00	500 000,00	500 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		524 330,20		531 002,00	531 002,00	531 002,00

TOTAL	4 379 234,20	694 032,00	3 269 902,00	3 269 902,00	3 963 934,00
--------------	---------------------	-------------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 963 934,00
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET - SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	336 187,00	282 000,00	302 651,00	302 651,00	584 651,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	75 338,00	0,00	26 200,00	26 200,00	26 200,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		411 525,00	282 000,00	328 851,00	328 851,00	610 851,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	564 419,00	0,00	572 551,00	572 551,00	572 551,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	273 236,18	0,00	322 303,45	322 303,45	322 303,45
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	250 000,00	0,00	388 500,00	388 500,00	388 500,00
Total des recettes financières		1 087 655,18	0,00	1 283 354,45	1 283 354,45	1 283 354,45
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		1 499 180,18	282 000,00	1 612 205,45	1 612 205,45	1 894 205,45

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	700 000,00		500 000,00	500 000,00	500 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	734 500,00		980 000,00	980 000,00	980 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	500 000,00		500 000,00	500 000,00	500 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 934 500,00		1 980 000,00	1 980 000,00	1 980 000,00

TOTAL	3 433 680,18	282 000,00	3 592 205,45	3 592 205,45	3 874 205,45
--------------	---------------------	-------------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	89 728,55
--	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 963 934,00
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	1 448 998,00
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

017-211703376-20230404-2023040422712-DE

Reçu le 05/04/2023

Publié le 05/04/2023

**II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
EQUILIBRE FINANCIER - SECTION DE FONCTIONNEMENT****II
C2****DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	2 283 157,00	0,00	2 450 276,00	2 450 276,00	2 450 276,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	2 854 212,00	0,00	3 016 500,00	3 016 500,00	3 016 500,00
014	Atténuations de produits	31 810,00	0,00	82 810,00	82 810,00	82 810,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	519 202,00	0,00	1 031 370,00	1 031 370,00	1 031 370,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		5 688 381,00	0,00	6 580 956,00	6 580 956,00	6 580 956,00
66	Charges financières	95 500,00	0,00	110 000,00	110 000,00	110 000,00
67	Charges spécifiques (3)	2 500,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	4 000,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		5 790 381,00	0,00	6 702 956,00	6 702 956,00	6 702 956,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	700 000,00		500 000,00	500 000,00	500 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	920 000,00		980 000,00	980 000,00	980 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 620 000,00		1 480 000,00	1 480 000,00	1 480 000,00

TOTAL		7 410 381,00	0,00	8 182 956,00	8 182 956,00	8 182 956,00
+						
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						0,00
=						
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						8 182 956,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	39 100,60	0,00	49 509,41	49 509,41	49 509,41
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	305 032,00	0,00	266 100,00	266 100,00	266 100,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	8 846 388,00	0,00	5 528 351,00	5 528 351,00	5 528 351,00
74	Dotations et participations (3)	191 906,00	0,00	1 594 190,00	1 594 190,00	1 594 190,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	59 000,00	0,00	82 100,00	82 100,00	82 100,00
Total des recettes de gestion courante		9 441 426,60	0,00	7 520 250,41	7 520 250,41	7 520 250,41
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	199 650,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	17 960,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		9 659 036,60	0,00	7 522 250,41	7 522 250,41	7 522 250,41

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	24 498,00	0,00	31 002,00	31 002,00	31 002,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		24 498,00	0,00	31 002,00	31 002,00	31 002,00

TOTAL	9 683 534,60	0,00	7 553 252,41	7 553 252,41	7 553 252,41
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	629 703,59
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	8 182 956,00
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	1 448 998,00
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

AR Prefecture

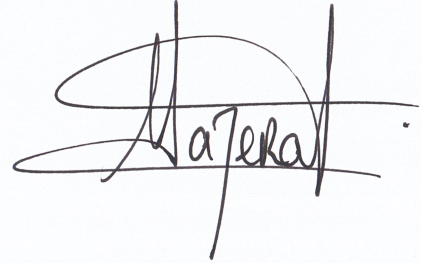
017-211703376-20230404-2023040422712-DE
Reçu le 05/04/2023
Publié le 05/04/2023

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

**La maire,
Dominique RABELLE**



**Le secrétaire de séance,
Adrien MAZERAT**



La maire soussignée
certifie le caractère exécutoire
de la présente délibération télétransmise
au représentant de l'État le 4 avril 2023
et publiée sur le site internet de la commune le 4 avril 2023
Dominique RABELLE



AR Prefecture

017-211703376-20230404-2023040422712-DE
Reçu le 05/04/2023
Publié le 05/04/2023